

Choix des TD L3

Par **Fany**, le **12/08/2016** à **10:57**

Bonjour à tous,

Je vois qu'en ce moment beaucoup d'étudiants se posent la même question que moi: Que choisir en TD ???? [smile9]

Je suis en 3ème année et je suis assez intéressée par les masters de droit public des affaires, donc je me demande si je n'ai pas fait une erreur en choisissant droit civil et droit commercial en TD, qu'en pensez-vous ?[smile17]

Merci de m'avoir lu et bon courage à tous pour ces choix fatidiques [smile4]

Par **Isidore Beautrelet**, le **12/08/2016** à **12:34**

Bonjour

Pouvez-vous nous lister la liste des matières qui vous sont proposés à TD. Ou encore mieux nous donner le lien vers la plaquette de votre licence

Par **Fany**, le **12/08/2016** à **12:38**

Voilà voilà :D

http://facedroit.univ-amu.fr/sites/facedroit.univ-amu.fr/files/article/plaquettelicence4p_v2bd.pdf

Par **Isidore Beautrelet**, le **12/08/2016** à **13:02**

Rebonjour

Cette histoire de matières en binôme me perturbe un peu ...

Je suis un privatiste mais je sais que pour faire un M2 doit public des affaires, il faut avoir fait un M1 droit public. Par conséquent il serait plus judicieux de prendre des matières de droit

public à TD.

Pour le 1er semestre choisissez le binôme Droit international public/Contentieux administratif

Pour le 2nd semestre : choisissez le groupe 2 et prenez à TD Droit administratif + Droit du marché intérieur de l'Union européenne.

Il serait bien que nos amis publicistes viennent donner leur avis

Par **Fany**, le **12/08/2016** à **13:03**

J'ai moi-même été perturbée par les binômes !!

Je vous remercie de votre réponse :D

Par **Fax**, le **12/08/2016** à **22:18**

Bonsoir,

En effet, les binômes de matière sont assez étranges.

Quoi qu'il en soit je suis du même avis que Bourdieu, pour viser un M2 DPA, il vous faut faire du contentieux administratif, du droit administratif (j'imagine qu'une bonne part du programme sera centré sur les contrats et partenariats publics) et du DUE (je pense que vous allez aborder le DUE de la concurrence).

Ceci étant, si je comprends la plaquette vous verrez néanmoins certaines des autres matières non choisies.

Donc ne vous mettez pas martel en tête non plus. Peut être que le site de votre fac contient des explicatifs sur les programmes de 3ème année, cela peut peut être vous aider à faire votre choix.

Bon courage pour ces choix cornéliens.

Par **Isidore Beautrelet**, le **13/08/2016** à **08:30**

Bonjour

C'est pourquoi il est préférable que Fany change ses choix pendant qu'elle en a encore le droit. Le mieux est de partir directement sur du public

Par **Fax**, le **13/08/2016** à **09:12**

Bonjour,
Med Sidahmed, selon la plaquette de la faculté de Fany, son université ne spécialise pas la 3ème année de Licence. D'où le choix à faire en L3

Par **Fany**, le **13/08/2016** à **12:00**

Bonjour à tous, merci de vos réponses :)

En effet au S5 je ne me spécialise pas encore en droit public ou privé et les matières que je ne choisis pas en TD seront quand même dispensées en cours magistral.

En revanche au S6 je dois faire un choix entre le Groupe 1 (droit privé) et le Groupe 2 (droit public) et choisir mes TD au sein du groupe que j'ai choisi.

Au début j'avais pensé faire un master de droit des affaires, mais j'aime énormément le droit administratif du coup je suis fortement intéressée par le droit public des affaires ! :D
Et je me demande si prendre civil et commercial en TD sera un vrai frein si je choisis le master Droit public des affaires ? Est-ce qu'on peut me refuser ce master au motif que j'ai pris des TD plutôt privatistes ??? :S

Par **Isidore Beautrelet**, le **13/08/2016** à **12:13**

Bonjour

Avant le M2 droit public des affaires, il y a le M1 public (général). Or, il est préférable d'avoir suivi les matières publiques de L3 à TD pour pouvoir continuer en M1 droit public.

Par **Fany**, le **13/08/2016** à **12:31**

D'accord merci !!! :)